



Carte scolaire 2016 Déclaration préalable SNUipp - FSU 36 au CTSD du 01.03.16

Monsieur le Directeur Académique,

La carte scolaire est toujours un révélateur des politiques éducatives et montre, de fait, l'ambition réelle ou non qui est portée au système éducatif à travers des choix qualitatifs et quantitatifs.

L'an passé, le département de l'Indre ne recevait aucun poste supplémentaire, alors faudrait-il se réjouir que cette année nous ne recevions qu'un seul et unique poste ?

Ce seul et unique poste suffira-t-il à compenser des années de cartes scolaires drastiques ou encore à répondre aux objectifs fixés par le ministère à l'occasion de la Refondation de l'école ?

Car pour le SNUipp - FSU 36, les mesures de la carte scolaire 2016 devraient traduire une volonté pour : la généralisation du dispositif « Plus de maîtres que de classes », une baisse significative des effectifs pour les classes surchargées, une réimplantation des postes de RASED, le retour à une formation continue de qualité, la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

A tout ceci se rajoute des besoins réels dans l'Indre en ce qui concerne les postes d'enseignants remplaçants.

Les besoins de l'École pour faire face à l'enjeu de la réussite de tous les élèves et à une refondation pertinente nécessitent des moyens importants qui imposent de sortir du cadre financier contraint.

Certes, chaque année le département de l'Indre voit partir beaucoup d'élèves. La réalité de la ruralité n'est plus à démontrer, la misère économique et sociale non plus. Cependant le E/C ne prend pas en compte cette réalité et compare ce qui est incomparable.

D'ailleurs, qu'en est-il de nos écoles rurales ?

Alors qu'un protocole signé récemment était censé protéger les écoles rurales sur l'ensemble du territoire, faut-il s'attendre dans l'Indre à des fermetures de postes dans des zones rurales ?

Ce protocole ne serait alors qu'une manière déguisée de répondre aux soucis de remplacement notamment dans les écoles à deux ou trois classes. Effectivement, il semble plus simple de répartir des élèves lorsqu'un enseignant est absent dans un RPI concentré à 5 ou 6 classes que dans une école à une ou deux classes. Or notre département compte de nombreuses écoles à une ou deux classes dans nos RPI.

Ce protocole tient-il compte des réalités de chaque département ?

Faut-il redouter que les élus de communauté de communes pensent eux aussi en termes économiques ?

Pourrait-on un jour espérer que les zones rurales bénéficient d'un dispositif ministériel du type REP + ?

Telles sont les diverses interrogations que tient à soulever le SNUipp - FSU à l'occasion de ce CTSD et qui nous amènent à ne pas se réjouir de la dotation « positive » pour cette année. De même, nous resterons vigilants quant à la mise en place de nouveaux RPI dans le département notamment sur les questions suivantes : le temps de transports des élèves et la disparition de certaines écoles (faisant rimer campagne avec désert).